

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 29 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 29 mars 2024. Un complément a été envoyé aux conseillers communautaires et affiché le vendredi 5 avril 2024.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY (à partir de la délibération n°DEL2024_015), Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE (hors délibération n°DEL2024_017), Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER (à partir de la délibération n°DEL2024_014), Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE (hors délibération n°DEL2024_017)
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 33 à l'approbation du procès-verbal
- 34 aux délibérations n°DEL2024_014 et n°DEL2024_017
- 35 à partir de la délibération n°DEL2024_015 (sauf à la délibération n°DEL2024_017)

Nombre de votants :

- 38 à l'approbation du procès-verbal et à la délibération n°DEL2024_017
- 39 à la délibération n°DEL2024_017
- 40 à partir de la délibération n°DEL2024_015 (sauf à la délibération n°DEL2024_017)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

N°DEL2024_014 – PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU OUEST NORMAND

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 38 VOIX POUR et 1 CONTRE :

EMET un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes Seules Terre et Mer au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

DÉSIGNE Monsieur Thierry OZENNE comme délégué titulaire et Madame Sylvie LE BUGLE comme déléguée suppléante au comité syndical.

DÉCIDE de verser un montant d'adhésion de 954,50 €.

APPROUVE les statuts et le règlement intérieur du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble de pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°DEL2024_015 – AFFILIATION DU BUDGET TRANSPORT AU RÉGIME DE LA TVA
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à affilier le budget annexe transport au régime de la TVA et à reprendre les écritures comptables émises depuis le 1er janvier 2024 afin d'imputer la TVA.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_016 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_017 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les comptes financiers uniques 2023 :

- CFU Budget Annexe Zone d'Activités de Tilly-sur-Seulles
- CFU Budget Annexe SPANC
- CFU Budget Annexe Transports
- CFU Budget Principal Seules Terre et Mer

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_018 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE
DE TILLY-SUR-SEULLES : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE de l'affectation de résultat 2023 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de 22 059,91 € en section de fonctionnement
- Le report du résultat d'investissement de – 276 777,75 € en section d'investissement

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_019 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE

DE TILLY-SUR-SEULLES : BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPTE le budget primitif 2024 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 488 487,54 €
- Section d'investissement équilibrée à 424 530,57 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_020 – BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de l'affectation de résultat 2023 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de 2 146,44 € en section de fonctionnement (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté)
- Le report du résultat d'investissement de 0 € en section d'investissement (compte 001 : résultat d'investissement reporté)

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_021 – BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPTE le budget primitif 2024 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 49 539,44 €
- Section d'investissement équilibrée à 275 000,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_022 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de l'affectation de résultat 2023 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de 4 429,27 € HT en section de fonctionnement

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_023 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPTE le budget primitif 2024 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 329 536,26 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_024 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de l'affectation de résultat 2023 de 4 430 795,11 € de la manière suivante :

- 3 287 477,65 € en section de fonctionnement (compte 002)
- 1 143 317,46 € en section d'investissement (compte 1068)
- Le report du résultat d'investissement de – 733 965,84 € (Compte 001)

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_025 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOpte les taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

	TAUX 2024
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15.67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.01 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.84 %
Cotisation foncière des entreprises	24.81 %

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_026 – PRODUIT GEMAPI 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOpte le produit de la taxe GEMAPI pour un montant de 220 900 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_027 – TAUX DE LA TEOM ET TEOMi 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOpte les taux de TEOM pour le syndicat SMISMB / Collectéa comme suit :

Zone Syndicat COLLECTEA	Communes concernées	Taux 2024
Zone 03 de COLLECTEA autres communes	AUDRIEU	18.48 %
	BUCEELS	18.48 %
	CARCAGNY	18.48 %
	CRISTOT	18.48 %
	DUCY SAINTE MARGUERITE	18.48 %
	FONTENAY LE PESNEL	18.48 %
	HOTTOT LES BAGUES	18.48 %
	JUVIGNY SUR SEULLES	18.48 %
	LINGEVRES	18.48 %
	LOUCELLES	18.48 %
	SAINT-VAAST SUR SEULLES	18.48 %
	TESSEL	18.48 %
	TILLY SUR SEULLES	18.48 %
VENDES	18.48 %	

ADOpte les taux de la part fixe TEOMi pour l'ex-SIDOM de Creully comme suit :

	Communes concernées	Taux 2024
Zone 1 ex-SIDOM de Creully	BENY SUR MER	9.83 %
	COLOMBIERS SUR SEULLES	9.83 %
	CREULLY SUR SEULLES (Creully ; Saint Gabriel Brécy ; Villiers Le Sec)	9.83 %
	FONTAINE-HENRY	9.83 %

MOULINS EN BESSIN (Coulombs ; Cully ; Martragny ; Rucqueville)	9.83 %
PONTS SUR SEULLES (Amblie ; Lantheuil ; Tierceville)	9.83 %

ADOPTÉ les taux de TEOM pour le territoire de l'ex-BSM comme suit :

	Communes concernées	Taux 2024
Zone 2	BANVILLE	14.53 %
	BAZENVILLE	14.53 %
	CREPON	14.53 %
	MEUVAINES	14.53 %
	SAINTE CROIX SUR MER	14.53 %
Zone 3	ASNELLES	14.53 %
Zone 4	GRAYE SUR MER	14.93 %
Zone 5	VER SUR MER	14.53 %

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_028 – PART INCITATIVE DE LA TEOMi 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

FIXE à 1000,01 € le m³ du bac OMR la part incitative de la TEOMi 2024 pour la zone 1 ex-SIDOM de Creully.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_029 – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les subventions et participations proposées :

	Participations 2024
Art. 6281 - Concours divers	89 887,97 €
ADCF	1 953,60 €
UAMC	1 083,36 €
Initiative calvados	5 045,00 €
ADTLB	20 000,00 €
NORMANDIE ATTRACTIVITE	0,00 €
Biomasse Normandie	4 705,00 €
La FREDON	1 932,00 €
INGE'EAU	2 863,50 €
Conservatoire Espaces Naturels	0,00 €
Ter Bessin - PCAET	47 399,31 €
SDEC - DITEP	0,00 €
SDEC - Cadastre Solaire	0,00 €
SDEC – Effacement des consommations électrique 3 Bâtiments	1 725,00 €
RESAH – Adhésion centrale d'achat téléphonie	600,00 €
Dépt - partenariat ressources numériques	2 581,20 €
Art. 65561 - Contributions aux organismes de regroupement	2 014 672,30 €
Pôle métropolitain – Réseau Ouest Normandie	954,50 €
COLLECTEA	802 284,00 €
Bessin Urbanisme GEMAPI	217 889,82 €
SEROC	784 836,00 €
SEROC (traitement des déchets)	2 000,00 €
TER BESSIN -Admin-support	23 661,82 €
TER BESSIN - SCOT	24 349,47 €
TER BESSIN - Instruction actes d'urbanisme	158 696,69 €
Art. 6558 - Autres contributions obligatoires	78 327,26 €

Ecole Sacré Cœur - Tilly sur Seules	70 327,26 €
Dérogations scolaires	8 000,00 €
Art. 657351 - Subvention GFP de rattachement	182 334,35 €
Versement budget ZA	100 131,70 €
Régie transports	82 202,65 €
Art. 657381 - Subvention de fonctionnement versée - Autres Etablissements locaux	55 461,00 €
RAM	38 000,00 €
Fourrière animale	17 461,00 €
Art. 65748 - Subventions associations	169 814,00 €
Association OTI STM	145 314,00 €
Association char à voile Asnelles	5 000,00 €
FDSEA (recyclage des pneus)	0,00€
Ferme culturelle du Bessin	6 500,00 €
Musique en Côte de Nacre	0,00 €
Association Bouge ton Bessin	10 000,00 €
Littérature à voix haute	3 000,00 €
Art. 65748 - Coopératives scolaires + aide aux projets	46 680,00 €
GS AUDRIEU	5 940,00 €
Préélémentaire	2 070,00 €
Élémentaire	3 870,00 €
GS COULOMBS / MOULINS EN BESSIN	4 200,00 €
Préélémentaire	1 380,00 €
Élémentaire	2 820,00 €
GS CREULLY SUR SEULLES	6 300,00 €
Préélémentaire	2 250,00 €
Élémentaire	3 690,00 €
ULIS	360,00 €
RASED	
RPI REVIERS - FONTAINE HENRY	3 330,00 €
Préélémentaire	1 380,00 €
Élémentaire	1 950,00 €
RPI LANTHEUIL / PONTS SUR SEULLES	3 330,00 €
Préélémentaire	960,00 €
Élémentaire	2 370,00 €
GS FONTENAY LE PESNEL	4 320,00 €
Préélémentaire	1 530,00 €
Élémentaire	2 790,00 €
RPI GRAYE SUR MER - BANVILLE	3 960,00 €
Préélémentaire	1 440,00 €
Élémentaire	2 520,00 €
GS LINGEVRES	2 010,00 €
Préélémentaire	750,00 €
Élémentaire	1 260,00 €
GS TILLY SUR SEULLES	9 360,00 €
Préélémentaire	2 970,00 €
Élémentaire	6 390,00 €
RASED	
RPI VER SUR MER	3 930,00 €
Préélémentaire	1 290,00 €
Élémentaire	2 640,00 €

AUTORISE le Président à signer le contrat d'engagement républicain avec les associations bénéficiant d'une subvention.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_030 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

PREND ACTE de l'état des indemnités bénéficiant aux élus communautaires.

ADOpte le budget primitif 2024 par nature et par chapitre avec des opérations à titre informatif en investissement.

- Dépenses de fonctionnement : 16 121 651,01 €
- Recettes de fonctionnement : 18 482 863,05 €
- Section d'investissement équilibrée à 7 470 254,40 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_031 – **FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre hors chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour l'ensembles des budgets en M57.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_032 – **CONVENTION D'ADHÉSION ANNUELLE À INGE'EAU**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion annuelle à Inge'Eau, pour une cotisation de 2 863,50 €, ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_033 – **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BIOMASSE NORMANDIE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME SARE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Biomasse Normandie, représentant de l'Espace Conseil France Renov' dans le Calvados au titre du déploiement du programme SARE, pour une cotisation de 5 286,60 €, ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_034 – **NOUVELLE TARIFICATION DES STRUCTURES JEUNESSE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs des structures jeunesse présentés dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2024.

Régime général **Tarif résident / Tarif extérieur**

Quotient familial	Soirée et 1/2 Journée	Journée repas	Séjour tente	Séjour en dur	Sorties (A) <7,5€	Sorties (B) <12,50€	Sorties (C) <17,50€	Sorties (D) ≥17,50€
<620	5,00 €	12,50 €	18,50 €	23,50 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
	6,50 €	16,20 €	24,00 €	30,50 €				
621<1020	6,00 €	13,50 €	19,50 €	25,50 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €
	7,80 €	17,50 €	25,30 €	33,10 €				
1021<1420	7,00 €	14,50 €	20,50 €	27,50 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	9,10 €	18,80 €	26,60 €	35,70 €				
>1420	8,00 €	15,50 €	21,50 €	29,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
	10,40 €	20,10 €	27,90 €	38,30 €				

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_035 – **MODIFICATION DES RÉGLEMENTS INTÉRIEURS**

DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DES LOCAUX JEUNES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modifications présentées des règlements intérieurs mis en place pour les centres de loisirs et pour les locaux jeunes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_036 – MAINTIEN DE LA SEMAINE SCOLAIRE À 4 JOURS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter le maintien de la semaine scolaire à 4 jours.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_037 – CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

CRÉE les emplois suivants :

- 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 35/35^{ème}
- 4 emplois permanent d'adjoint d'animation à 7/35^{ème}

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_038 – MODIFICATIONS DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que la composition des commissions est modifiée comme suit :

- Dans la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, la commune d'Asnelles est représentée par Madame Evelyne LAMANDÉ.
- Dans la commission voiries et entretien des infrastructures, la commune d'Asnelles est représentée par Madame Evelyne LAMANDÉ.
- Dans la commission Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable, la commune d'Asnelles est représentée par Monsieur Gérard POUCHAIN.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_039 – AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FREDON

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la FREDON, tout autre avenant à venir, ainsi que tous documents nécessaires.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.